Vœu présenté par Nicolas Mansier
et les élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme _ Paris au centre »

relatif à une meilleure participation à la caisse des écoles

Considérant les instances de gouvernance et de pilotage de la caisse des écoles du 14e,

Considérant qu'aujourd'hui, les élections au 2e collège se font à partir d'une base électorale réduite (300 votants potentiels à comparer aux plusieurs milliers de parents d'élèves de l'arrondissement) et que les électeurs doivent s'acquitter pour faire partie de cette base électorale, et donc voter, d'une somme forfaitaire, que ce suffrage est donc, de facto, censitaire,

Considérant qu'aujourd'hui, le mode d'élection au 2e collège est de type « scrutin uninominal à 1 tour, sous forme de liste », c'est-à-dire le moins à même de refléter la diversité des listes potentielles, puisque systématiquement seule la liste en tête est élue,

Considérant que les principaux intéressés (élèves et collégiens) ne sont pas associés à la gouvernance de la caisse des écoles,

Le conseil d'arrondissement émet le vœu d'améliorer la participation à la gouvernance et au pilotage de la caisse des écoles.

À cette fin, il émet le vœu de réformer l'élection au 2e collège en y permettant le vote de l'ensemble des parents ayant des enfants bénéficiant de la caisse des écoles, passant ainsi à un suffrage universel.

Il émet le vœu de réformer le mode de scrutin de cette élection au 2e collège, en basculant sur des modalités proportionnelles, plus à même de refléter la diversité des parents du 14e.

Il émet le vœu de trouver des modalités pour y associer des représentants de chaque collège de l'arrondissement, affilié à la caisse des écoles.

Il émet le vœu d'y associer également le président des DDEN de l'arrondissement, bénévoles nommés par le rectorat, en charge de veiller à la sécurité et au bien-être dans les écoles de l'arrondissement.